



## Recommandation 635 (1971)<sup>1</sup>

# Emploi et développement: mise en valeur des ressources humaines par l'enseignement et la formation

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance des rapports de sa commission des questions économiques et du développement ([Doc. 2886](#)) et de sa commission de la culture et de l'éducation ([Doc. 2912](#)), faisant suite à la Table ronde qui s'est tenue à Rome les 26 et 27 novembre 1970, sur le thème : "Emploi et développement - Mise en valeur des ressources humaines par l'enseignement et la formation" ;
2. Ayant pris connaissance du rapport de sa commission des questions sociales et de la santé relatif au 4e Séminaire sur le service volontaire international, qui s'est tenu à Strasbourg du 2 au 6 novembre 1970 ([Doc. 2909](#)) ;
3. Convaincue que les Etats membres du Conseil de l'Europe ont une contribution décisive à apporter à la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, notamment en prenant une part plus constructive aux programmes d'activité et recherches entreprises par les différentes institutions spécialisées ;
4. Estimant que les organisations non gouvernementales ont également un rôle important à jouer dans le domaine de la coopération au développement,
5. Recommande au Comité des Ministres :
  - a. d'inviter les gouvernements des Etats membres, lors de l'élaboration de leurs politiques en matière de coopération au développement, à s'inspirer des principes énoncés dans sa [Résolution 476 \(1971\)](#), paragraphe 14, dans sa [Résolution 477 \(1971\)](#), paragraphe 7, et dans sa [Résolution 478 \(1971\)](#), paragraphe 11 ;
  - b. de transmettre, en leur accordant leur soutien politique ;

*la [Résolution 476 \(1971\)](#) à l'Organisation de coopération et de développements économiques (O.C.D.E.) ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et autres organisations internationales ayant participé à la Table ronde sur l'emploi et le développement qui s'est tenue à Rome les 26 et 27 novembre 1970, en invitant les organisations destinataires à faire connaître leurs observations et leurs suggestions, afin que l'Assemblée puisse en tenir compte dans l'organisation de son prochain débat sur la coopération au développement ;*

*la [Résolution 477 \(1971\)](#) à l'O.C.D.E. et à l'UNESCO, en invitant ces deux organisations à faire connaître leur position quant à la possibilité de créer des centres d'études pour l'application de l'éducation au développement auxquels pourraient contribuer les Etats membres du Conseil de l'Europe*

*à l'O.C.D.E. la proposition tendant à la création d'un "Centre international d'information sur la technologie intermédiaire", adoptée par le 4e Séminaire sur le service volontaire international (annexe III au [Doc. 2909](#)), en l'invitant à faire connaître sa position quant à la possibilité de*

---

1. Discussion par l'Assemblée le 26 janvier 1971 (27e séance) (voir [Doc. 2886](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 1971 (27e séance).



*Recommandation 635 (1971)*

*patronner ce Centre et de participer à son fonctionnement en collaboration avec les institutions spécialisées des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales ayant une activité dans le domaine de la coopération au développement.*